

# Ville de Malakoff

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : 20 mai 2025

**Objet : Approbation de la convention ANCV relative au programme "Séniors en vacances" pour l'année 2025**

Nombre de membres composant le conseil : 17		N° 2025_17
En exercice:	17	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	6	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	0	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	11	

L'an deux mille vingt cinq, le vingt mai à 17 heures 00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mme BOYAVAL Jocelyne.

### **Etaient présents :**

M. René ASSIBAT - M. Habib BEJAOUI - Mme Jocelyne BOYAVAL - Mme Julie MURET - Mme Carole SOURIGUES - Mme Monique ZANATTA

### **Etaient excusés :**

Mme Fatiha ALAUDAT - M. Michel AOUAD - M. Saliou BA - Mme Jacqueline BELHOMME - Mme Annick BELLESSERT - Mme Eva DIAW - Mme Sylvie LEBRET - M. Roland NAGEOTTE - M. Gilbert NEXON - Mme Charlotte RAULT - M. Martin VERNANT

Secrétaire de séance : Mme MURET en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 20 mai 2025**

**Registre des délibérations**  
**Délibération n° 2025\_17**

Service : Séniors / Domaine : 8.2.2

**Objet : Approbation de la convention ANCV relative au programme "Séniors en vacances" pour l'année 2025**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff,

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu la délibération du CCAS en date du 7 février 1966 décidant des vacances des personnes âgées,

Vu le budget de l'établissement,

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1<sup>er</sup>** : APPROUVE les termes de la convention de partenariat ANCV - relatifs au programme Seniors en Vacances pour 2025.

**Article 2** : AUTORISE Madame la Maire, Présidente du CCAS, à signer cette convention ainsi que tous les documents afférents.

**Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 6 voix pour.**

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

Jacqueline BELHOMME  
Présidente du CCAS

\*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.